

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Délage, présidée par Monsieur le Maire Bernard Cayen et tenue le mardi 7 juin 2016, à 20h, à la salle communautaire de l'édifice Palma-Morin, située au 175 Route 107 à Délage.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Bernard Cayen, maire
Monsieur Hugo Morin, conseiller siège no.1
Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2
Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
Madame Diane Marenger, conseillère siège no.4
Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5

ABSENCE MOTIVÉE : Madame Madeleine Aumond, conseillère siège no.6

EST AUSSI PRÉSENT : Monsieur Henri-Claude Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier en tant que secrétaire de la séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Madame Monique Mercier, secrétaire-trésorière adjointe
Madame Karine Alie Gagnon, inspectrice municipale
Monsieur Michel Paul, chef service de sécurité incendie

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Bernard Cayen, la séance est ouverte à 20h10.

RÉSOLUTION 2016-06-CMD9227

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délage :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Henri-Claude Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier assure le suivi de la période de questions du 3 mai 2016.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

AVIS DE MOTION 2016-06-CMD9228

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 535-HYG-2016 SUR L'HERBICYCLAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE

Avis est donné par Madame la conseillère Diane Marenger, qu'un règlement portant le numéro 535-HYG-2016 relatif à l'herbicyclage sur le territoire de la municipalité de Délage sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

AVIS DE MOTION 2016-06-CMD9229

ABROGATION DE L'AVIS DE MOTION NO 2016-03-CMD9169

Avis est donné par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, que l'avis de motion portant le numéro 2016-03-CMD9169 relatif au règlement numéro 535-URB-2016 sur les permis et certificats d'affaires concernant les procédures applicables, les conditions d'émission de permis et les exigences à respecter est abrogé et remis à une date ultérieure.

RÉSOLUTION 2016-06-CMD9230

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Chaque membre ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2016, le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Morin, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2016.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2016-06-CMD9231

ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés au 8 juin 2016 totalise 420 824.85\$ et se détaille comme suit :

Comptes à payer :	50 131.86\$
Comptes payés :	333 873.38\$
Salaires :	36 819.61\$
Frais de déplacement et remboursement de dépenses, inclus dans les salaires	
- employés :	2 315.33\$
- élus :	627.89\$
Chèque ou prélèvement annulé :	aucun

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :

D'ADOPTER la liste des déboursés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-06-CMD9232

SUBVENTIONS DEMANDÉES – ORGANISME SANS BUT LUCRATIF

CONSIDÉRANT QUE différents organismes sans but lucratif demandent à la municipalité une aide financière pour les aider à défrayer les coûts inhérents à leurs activités respectives;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Hugo Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

D'AUTORISER le versement des subventions suivantes:

- Club les Daltons – fête nationale	500\$
- Fondation Branchaud	150\$
- Fondation Santé VG	100\$
et Centre d'interprétation de la protection de la forêt contre de feu	

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-06-CMD9233

PARTICIPATION AU CALENDRIER CHGA 2017

CONSIDÉRANT QUE le calendrier-concours de la radio CHGA représente une opportunité de faire connaître la municipalité à un grand nombre de personnes puisqu'il est très populaire et distribué dans toute la région;

CONSIDÉRANT QUE la radio communautaire offre une promotion radio sur la municipalité pendant le mois qui nous est réservé dans le calendrier;

CONSIDÉRANT QU' il est important de soutenir notre radio communautaire CHGA-FM pour tous les services offerts, et ce, dans notre région;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

DE PARTICIPER au calendrier-concours de la radio CHGA pour l'édition 2017 au montant de 430\$ plus taxes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-06-CMD9234

AUTORISATION DE VERSER 15 000\$ À LA CORPORATION DU PARC RÉGIONAL DU LAC 31-MILLES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a prévu à son budget 2016 d'investir 15 000\$ dans la Corporation du parc régional du lac 31-Milles;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation a été créée et que ses règlements ont été entérinés;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation a ouvert un compte bancaire afin de démarrer ses opérations;

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Diane Marenger, appuyée par Monsieur le conseiller Hugo Morin, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

D'AUTORISER le versement de 15 000\$ à la Corporation du parc régional du lac 31-milles.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Un rapport sur la situation financière de la municipalité au 31 mai 2016 est déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Henri-Claude Gagnon. Présentement, la municipalité prévoit un léger surplus.

TRANSPORT ET VOIRIE

RÉSOLUTION 2016-06-CMD9235

COMMÉMORATION DE M. RÉJEAN LAFRENIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac Ste-Marie demande l'appui des municipalités de la MRC Vallée-de-la-Gatineau afin de perpétuer le souvenir de Monsieur Réjean Lafrenière, décédé le 30 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE M. Lafrenière a été maire de la municipalité de Lac Ste-Marie, préfet du comté de Gatineau et le la MRC Vallée-de-la-Gatineau, député libéral du comté de Gatineau, adjoint parlementaire du ministre des Ressources naturelles et du ministre délégué aux Affaires autochtones ainsi qu'au ministre des Transports;

CONSIDÉRANT QUE M. Lafrenière a œuvré, tout au long de ses différents mandats, à l'amélioration du réseau routier de la Vallée-de-la-Gatineau, notamment en mettant en œuvre les différentes étapes du prolongement de l'autoroute 5;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de démontrer notre appréciation pour le travail accompli pour favoriser le développement de la région de la Vallée-de-la-Gatineau et du comté de Gatineau;

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Diane Marenger, appuyée par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégage :

DE DEMANDER aux autorités compétentes de nommer l'autoroute 5 « Autoroute Réjean Lafrenière » en l'honneur de celui-ci, à titre de commémoration.

D'ACHEMINER la présente demande au bureau du Premier Ministre du Québec, Monsieur Philippe Couillard, à la Ministre de la Justice, Ministre responsable de la région de l'Outaouais et députée actuelle de Gatineau, Madame Stéphanie Vallée, au Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, Monsieur Jacques Daoust, aux MRC et aux municipalités de la région de l'Outaouais.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-06-CMD9236

APPUI AU PROJET « TRAIN OCÉAN 150 »

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amqui souhaite en tant que Village-Relais du Québec améliorer son attractivité et positionnement touristique;

CONSIDÉRANT QUE la gare d'Amqui a été reconnue par Patrimoine Canada comme étant une gare patrimoniale, et que la Ville d'Amqui y a relocalisé depuis l'été 2015, ses services d'information touristique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amqui possède depuis 2004 la voiture de fonction PULLMAN (Unité 4514) LYNNEWOOD et laquelle célèbrera en 2017 son centenaire (ce wagon très spécial avait été fabriqué aux ateliers PULLMAN City en 1917 non loin de Chicago pour le richissime homme d'affaires Philadelphien : « Georges-Early Widener »);

CONSIDÉRANT QUE le Canada célèbrera en 2017 son 150^e anniversaire de naissance en tant que Confédération, et que l'arrivée au pouvoir ce 19 octobre dernier, du tout nouveau gouvernement fédéral libéral, M. Justin Trudeau, ouvre de toutes nouvelles perspectives en terme d'investissement dans la relance de divers créneaux de l'économie canadienne, dont le transport de passagers par rail;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle situation politique ouvre la possibilité de mettre de l'avant de nouvelles idées et projets qu'il n'eut été possible de promouvoir avec le précédent gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT QUE le maire d'Amqui a eu l'idée de proposer le projet « Train OCÉAN 150 » à la nouvelle ministre responsable du Patrimoine Canada, Mme Mélanie Joly, ainsi que des activités pour les célébrations du 150^e anniversaire de la Confédération Canadienne;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

QUE le conseil de la municipalité de Déléage accorde son appui inconditionnel au projet : « Train OCÉAN 150 », projet susceptible, entre autres, de relancer l'intérêt pour le transport passager par rail à l'échelle du pays et dans nos régions respectives. Mode de transport plus respectueux de l'approche dite du développement durable!

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-06-CMD9237

UTILISATION DES COMPENSATIONS DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 229 690\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

- CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;
- CONSIDÉRANT QU'** un vérificateur externe a présenté dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Hugo Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :
- QUE** la municipalité de Délégation informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION 2016-06-CMD9238

APPUI À STE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU - INSTALLATION DE TOILE DE JUTE AU LAC 31-MILLES

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau doit obtenir l'appui des municipalités limitrophes au lac 31-Milles pour leur demande de certificat d'autorisation pour l'installation de toile de jute près du quai public pour contrer un banc de myriophylle à épi;
- CONSIDÉRANT QUE** leur demande de certificat inclurait la possibilité pour les riverains de faire l'installation de toile de jute devant leur propriété;
- CONSIDÉRANT QUE** l'installation de toile de jute est un moyen efficace pour contrer le myriophylle à épi et que cette opération vise à protéger le lac 31-Milles de cette invasion nocive;
- CONSIDÉRANT QUE** l'installation de toile de jute dans un plan d'eau ne contrevient pas à la réglementation municipale;
- EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Diane Marenger, appuyée par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :
- D'APPUYER** la municipalité de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau dans leur démarche pour l'obtention du certificat d'autorisation auprès du MDDELCC pour l'installation de toile de jute pour contrer le myriophylle à épi dans leur municipalité.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-06-CMD9239

DÉLÉGATION DE POUVOIR POUR L'EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une aide financière d'Emploi été Canada pour l'embauche d'un préposé à l'environnement pour la période estivale 2016;

CONSIDÉRANT QU' un processus d'embauche a été lancé afin de recruter un étudiant pour occuper le poste de préposé à l'environnement pour la saison estivale 2016;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

DE DÉLÉGUER son pouvoir d'embauche au directeur général et secrétaire-trésorier pour l'embauche d'un préposé à l'environnement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-06-CMD9240

DEMANDE DE MAINTENIR LE POSTE D'INSPECTEUR RÉGIONAL DE LA MRCVG

CONSIDÉRANT QUE depuis un certain nombre d'années la MRCVG d'était doté d'un poste d'inspecteur régional;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur régional est d'une grande importance pour faire cheminer les dossiers dans l'application du RCI-2009-206;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur régional permet une uniformité dans la gestion des dossiers;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre des DG en avril 2016, ceux-ci ont manifesté leur désir de maintenir en place le poste d'inspecteur régional;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Hugo Morin, appuyé par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

DE RECOMMANDER à la MRCVG le maintien en place du poste d'inspecteur régional.

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à toutes les municipalités locales de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-06-CMD9241

DESTINATION DES DÉBRIS DE CONSTRUCTION LORS DE L'ÉMISSION DE PERMIS

CONSIDÉRANT QUE les débris de construction, rénovation et démolition peuvent avoir des impacts considérables sur l'environnement s'ils ne sont pas convenablement traités;

CONSIDÉRANT QUE les débris de construction, rénovation et démolition représentent une part importante des matières résiduelles acheminées à Lachute pour être enfouies, à grands coûts;

- CONSIDÉRANT QU'** un écocentre permettant la récupération des débris de construction, rénovations et démolition est présent à Maniwaki, et qu'un second situé dans le sud de la MRC pourrait prochainement être à l'étude;
- CONSIDÉRANT QUE** les municipalités locales ont l'autorité sur l'émission de permis de construction, de rénovation et de démolition;
- CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 53.24. de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), « Les municipalités locales liées par le plan de gestion des matières résiduelles sont tenues de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre du plan sur leur territoire. » ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'action 10 du plan de gestion des matières résiduelles stipule que les municipalités locales doivent incorporer la mention de la destination des débris de travaux lors de l'émission de permis de construction, de rénovation et de démolition;
- CONSIDÉRANT** la recommandation aux municipalités locales de la MRCVG par la résolution 2016-R-AG160 en ce sens;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :
- D'INCORPORER** la mention de la destination des débris de travaux lors de l'émission de permis de construction, de rénovation et de démolition suivant la recommandation de la MRCVG.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-06-CMD9242

ACHAT DE 3 AFFICHES « NE TRAINÉZ PAS VOS BIBITTES »

- CONSIDÉRANT QUE** le Regroupement pour la protection de l'eau recommande l'installation de panneau pour sensibiliser les utilisateurs des plans d'eau aux espèces aquatiques envahissantes;
- CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal désirent sensibiliser les plaisanciers aux différentes espèces aquatiques envahissantes qu'il est possible de transporter d'un plan d'eau à l'autre en ne nettoyant pas son embarcation entre chaque utilisation;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :
- D'ACHETER** trois affiches « Ne traînez pas vos bibittes de lac en lac! » pour en faire l'installation près de nos mises à l'eau et ainsi sensibiliser les plaisanciers aux dommages qui peuvent être faits à nos plans d'eau.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

RÉSOLUTION 2016-06-CMD9243

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DU PARC RÉGIONAL DU LAC 31-MILLES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer des représentants au conseil d'administration de la Corporation du parc régional du lac 31-Milles;

CONSIDÉRANT QUE le maire est présentement nommé et que le maire suppléant est nommé substitut au maire en cas d'absence de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation demande la nomination de deux représentants afin qu'il y ait toujours quelqu'un de disponible pour assister aux rencontres du conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégé :

DE NOMMER Mme Karine Alie Gagnon, inspectrice municipale, représentante de la municipalité au conseil d'administration de la Corporation du parc régional du lac 31-Milles.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-06-CMD9244

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DE LA MAISON DE LA CULTURE VG

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la culture Vallée-de-la-Gatineau est en campagne de recrutement du 23 mai au 17 juin 2016 sous le thème « Ma culture, j'y suis fidèle »;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent important de soutenir la Maison de la culture dans sa campagne de fidélisation de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent important d'offrir une diversité de spectacles de qualité dans un établissement rénové et à proximité des gens de la région;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégé :

DE SOUTENIR la campagne de recrutement de la Maison de la culture Vallée-de-la-Gatineau en notre carte de membre au montant de 25\$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

VARIA

RÉSOLUTION 2016-06-CMD9245 PROJET DE REGROUPEMENT MUNICIPAL

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité donne l'intégralité de la documentation pour que les citoyens soient au courant de la question de fusion;
- CONSIDÉRANT QU'** il y ait des rencontres de consultation et d'information de faites sur le sujet avec notre municipalité seulement;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité donne le choix à la population d'un référendum sur le sujet;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :
- DE RENDRE** disponible l'étude d'opportunité d'un regroupement municipal à l'ensemble de la population de Déléage.
- DE DONNER** le choix de demander un référendum sur le projet de regroupement municipal.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 2016-06-CMD9246 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Morin propose de lever la présente séance ordinaire à 22h25.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Henri-Claude Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Henri-Claude Gagnon

Pour les résolutions : 2016-06-CDM9231, 9232, 9233, 9234, 9242, 9244.

Je, Bernard Cayen, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bernard Cayen
Maire

Henri-Claude Gagnon
Directeur général et secrétaire-trésorier